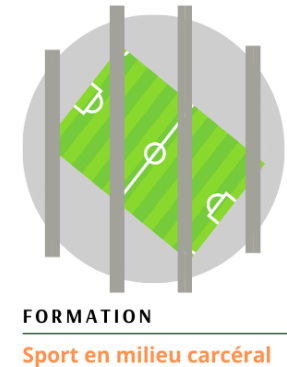




Formation « sport en milieu carcéral » - 14 heures

Référentiel de formation



Niveau général visé par la formation

Formation continue pour les éducateurs sportifs salariés ou bénévoles.

Contexte dans lequel s'inscrit la formation

- Développement du sport-citoyenneté impulsé par une volonté des politiques publiques nationales : en 2007, un protocole d'accord entre le ministère de la Justice et le ministère en charge des sports est signé. L'administration pénitentiaire considère ainsi utile de développer les APS en favorisant l'intervention de partenaires publics et associatifs.
- 2015 : l'administration pénitentiaire signe des conventions avec plusieurs fédérations afin de favoriser le développement du sport en milieu pénitentiaire.
- En 2019, ce partenariat est décliné au niveau de la région CVL à travers la signature d'une convention cadre entre la DISP, la DRDJSCS et le CROS CVL.
- Les clubs sportifs souhaitent s'ouvrir à de nouveaux publics afin de rendre accessible leurs activités à tous.

A quel besoin répond le projet de formation ?

En 2014, le CROS a mené une étude sur la professionnalisation du métier d'éducateur sportif. Il a été démontré que ce métier se modifiait : le cœur de métier reste l'encadrement mais de public diversifié (senior, personnes handicapées...) et dans des lieux inhabituels (maisons de retraite, prison...). Cette étude a soulevé la problématique des compétences face à l'encadrement de ces nouveaux publics et la nécessité de former les éducateurs à celles-ci.

De plus, un travail partenarial a été mené entre la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP), la DRDJSCS et le CROS Centre-Val de Loire afin de favoriser et développer en quantité et en qualité le sport à destination des personnes placées sous-main de justice. Le CROS Centre-Val de Loire, désigné comme un acteur de la mise en place des activités physiques et sportives dans le milieu pénitentiaire en Centre-Val de Loire, coordonne le plan d'activités sportives dans les établissements pénitentiaires. La formation a donc pour but de former les éducateurs qui, à terme, intégreront ce dispositif.

Public visé

Toutes personnes en charge l'encadrement sportif pour son association sportive.
Priorité aux éducateurs sportifs salariés d'une association sportive à jour de ses cotisations à l'AFDAS.

Prérequis nécessaires pour suivre la formation

Diplôme d'encadrement en autonomie soit fédéral pour les bénévoles soit inscrit au RNCP pour les salariés.

Il est demandé à chaque participant d'envoyer une copie lisible de sa pièce d'identité. Cette pièce est obligatoire pour rentrer au sein de l'établissement pénitentiaire accueillant la formation.

Objectifs de formation / compétences visées

La formation vise deux compétences :

1. Développer un projet « sport en milieu carcéral »
2. Encadrer une séance sportive en milieu carcéral

Durée et modalité pédagogique

La formation dure 14 heures, 2 jours continu en présentiel au sein d'un établissement pénitentiaire.

Organisation de la formation

14 heures de formation réparties comme suit :

Compétence (objectif de formation)	Objectifs pédagogiques	Contenus	Durée – modalités péda
1.	Identifier le fonctionnement du milieu carcéral, les acteurs et les partenaires associés	Présentation de l'administration pénitentiaire et des orientations sportives Présentation des spécificités des règles de sécurité et d'intervention en milieu pénitentiaire	5 heures Présentation théorique Visite du centre pénitentiaire
	Mobiliser le dispositif « sport en milieu carcéral » spécifique à la région Centre-Val de Loire	Présentation du dispositif Bilan du dispositif sur l'année N-1 Outils de mise en œuvre du dispositif régional	1.50 heure Présentation théorique

2.	Définir les spécificités de la pratique sportive en milieu carcéral	Gestion du temps et du flux de personnes Gestion du matériel et des autorisations de l'administration Gestion de l'espace Craintes liées à l'encadrement en prison Caractéristiques des personnes écrouées Rôle et posture de l'éducateur sportif	2,50 heures Témoignages, synthèse collective
	Préparer et animer une séance de sport avec des personnes écrouées	Préparation de séance Animation de séance Bilan avec les bénéficiaires et le personnel d'encadrement	5 heures Mise en pratique

Intervenants

- Professionnels du centre pénitentiaire accueillant la formation (éducateurs du sport, direction, formateurs)
- DISP (délégation interministérielle des services pénitentiaires)
- DRAJES CVL
- CROS CVL

Evaluation

L'évaluation des acquis des participants se fera au fil de la formation à travers des interrogations formatives ponctuelles et à travers la mise en situation d'encadrement d'atelier sportif avec des personnes écrouées
Un questionnaire de satisfaction en fin de formation sera envoyé par voie dématérialisée

Allègement de formation

Au regard de la durée de formation, il ne sera pas proposé d'allègement.

Prix de la formation

Prise en charge financièrement par l'Afdas via les fonds conventionnels de la branche sport.

Pour bénéficier de cette gratuité, il est impératif que chaque stagiaire remplisse avec précision la fiche d'inscription. Sans quoi, l'inscription ne sera pas valide. Il est demandé aux bénévoles de contacter le CROS pour s'assurer que le nombre de places destinées aux bénévoles n'est pas complet.

Accessibilité

Pour toute question liée à l'accessibilité, il est indispensable de contacter la référente handicap du pôle formation du CROS CVL : Marie-Anne Tourault : formation.cvl@franceolympique.com

Des solutions seront envisagées collectivement entre l'organisme de formation et le la stagiaire concerné.e.

Contacts et informations complémentaires

- CROS Centre-Val de Loire, pôle formation
- Marie-Anne Tourault : EMail : formation.cvl@franceolympique.com ou tél. : 06.09.21.54.29. Nous vous apporterons une réponse sous 72 heures (jours ouvrés et hors congés)
- Adrien Brucker : EMail : citoyennete.cvl@franceolympique.com ou tél. : 06.01.86.71.97